

Service destinataire



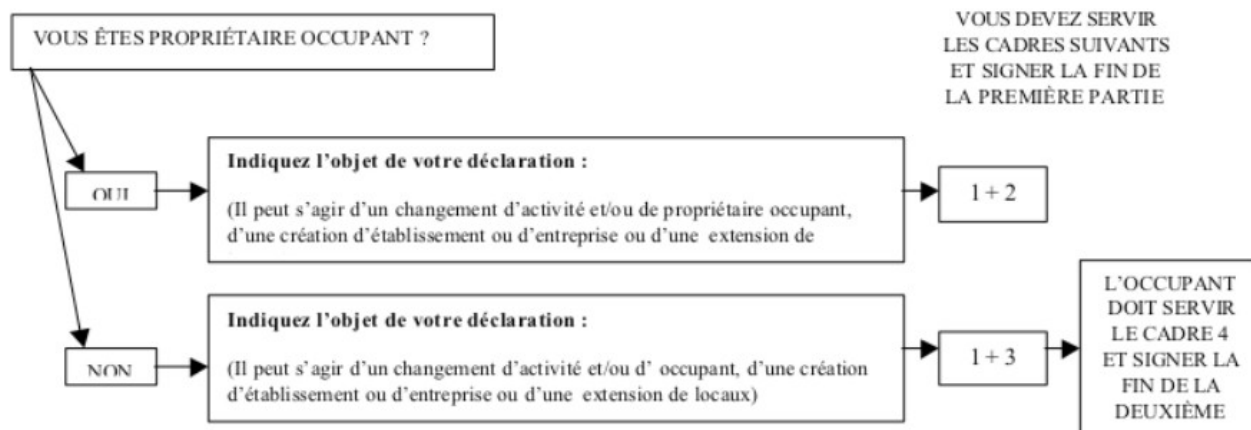
6733-SD
(06-2015)
Partie 1

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
EXONERATION DE 5 ANS POUR CERTAINS IMMEUBLES SITUES DANS LE PERIMETRE D'UN
QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
(art. 1383 C ter du code général des impôts)**

L'exonération s'applique aux immeubles existant au 1^{er} janvier 2015 et rattachés à cette même date à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au 1^{er} septies de l'article 1466 A du code général des impôts ainsi qu'aux immeubles rattachés, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020, à un établissement remplissant les mêmes conditions.

Pour les immeubles rattachés à compter du 1^{er} janvier 2016 à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au 1^{er} septies de l'article 1466 A du code général des impôts, le bénéfice de l'exonération est subordonné à l'existence, au 1^{er} janvier de l'année de rattachement, du contrat de ville prévu à [l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014](#).

— 1^{ère} PARTIE —



1. CADRE RESERVE AU PROPRIETAIRE

► DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom et prénom ou dénomination sociale (*en majuscules*) :

Domicile ou siège social : n°

Rue :

Code postal :

Commune :

Tél :

► SITUATION DES BIENS

Département (*en majuscules*) :

Commune (*en majuscules*) :

Adresse du ou des immeubles :

► CHOIX DE L'EXONÉRATION

Si les immeubles pour lesquels vous demandez l'exonération peuvent également bénéficier d'un des régimes d'exonération prévus aux articles 1383 A à 1383 I du code général des impôts, l'exonération s'appliquant en quartier prioritaire de la politique de la ville ne sera accordée que si vous cochez la case ci-dessous qui vaudra option irrévocable pour ce régime.

Option pour l'exonération en quartiers prioritaires de la politique de la ville : OUI

2. CADRE RESERVE AU PROPRIETAIRE OCCUPANT

► RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE :

Date de changement d'activité et/ou de propriétaire occupant, de création d'établissement ou d'entreprise, ou de réalisation d'extension de locaux : / /

Nombre de salariés (*) de l'entreprise dont dépend votre établissement, au 1^{er} janvier 2015 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure :

Nombre de salariés (*) de votre établissement à la date de dépôt de la déclaration :

Nature de votre activité :

Code NAF :

Montant du chiffre d'affaires HT sur la période de référence retenue au titre de la CFE pour 2015 :

Total du bilan sur la même période :

J'atteste sur l'honneur que :

- l'entreprise exerce une activité commerciale ;
- l'entreprise emploie moins de dix salariés au 1^{er} janvier 2015 ou à la date de création et soit a réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros au cours de la période de référence, soit a un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros ;
- le capital de l'entreprise n'est pas détenu, directement ou indirectement, pour 25 % ou plus de son montant, par une ou plusieurs entreprises dont l'effectif dépasse 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes excède 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel excède 43 millions d'euros.

3. CADRE RESERVE AU PROPRIETAIRE NON-OCCUPANT

Dénomination sociale de l'exploitant (*en majuscules*) :

Siège social : n°

Rue :

Code postal :

Commune :

Activité actuellement exercée :

Tél :

Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire doit adresser la présente déclaration (y compris la partie réservée à l'occupant, pour le propriétaire non-occupant) au centre des impôts foncier ou au service des impôts des particuliers du lieu de situation des biens, avant le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est sollicité le début de l'exonération. Cette date limite est reportée au 31 juillet 2015 pour le bénéfice de l'octroi de l'exonération au titre de l'année 2015.

Je soussigné.....demande à bénéficier de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1383 C ter du code général des impôts et déclare remplir toutes les conditions énumérées à cet article.

A , le

Signature :

Service destinataire



12311*01

6733-SD
(06-2015)
Partie 2

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
EXONERATION DE 5 ANS POUR CERTAINS IMMEUBLES SITUES DANS LE PERIMETRE D'UN
QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**
(art. 1383 C ter du code général des impôts)

— 2ème PARTIE —

4. VOLET RESERVE A L'OCCUPANT EN CAS DE PROPRIETAIRE NON-OCCUPANT

Dénomination sociale (en majuscules) :

Siège social : n°

Rue :

Code postal :

Commune :

Tél :

Date de changement d'activité et/ou d'occupant, de création d'établissement ou d'entreprise ou de réalisation d'extension des locaux : / /

Nombre de salariés (*) de l'entreprise dont dépend votre établissement, au 1^{er} janvier 2015 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure :

Nombre de salariés (*) de votre établissement à la date de dépôt de la déclaration :

Nature de votre activité :

Code NAF :

Montant du chiffre d'affaires HT sur la période de référence retenue au titre de la CFE pour 2015 :

Total du bilan sur la même période :

J'atteste sur l'honneur que :

- l'entreprise exerce une activité commerciale ;
- l'entreprise emploie moins de dix salariés au 1^{er} janvier 2015 ou à la date de création et soit a réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros au cours de la période de référence, soit a un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros ;
- le capital de l'entreprise n'est pas détenu, directement ou indirectement, pour 25 % ou plus de son montant, par une ou plusieurs entreprises dont l'effectif dépasse 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes excède 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel excède 43 millions d'euros.

Commune d'exercice de l'activité :

Code postal :

Adresse des locaux où l'activité est exercée :

Nombre de locaux utilisés pour l'activité (distinguer le nombre de nouveaux locaux si extension d'activité) :

Nom ou dénomination sociale du propriétaire des locaux :

Adresse du propriétaire des locaux :

Ce volet conditionne la prise en compte de l'exonération temporaire de taxe foncière pour les immeubles situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. **Il doit être renvoyé au propriétaire.** Ce dernier doit adresser l'intégralité de la déclaration au centre des impôts foncier ou au service des impôts des particuliers du lieu de situation des biens avant le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est sollicité le début de l'exonération. Cette date limite est reportée au 31 juillet 2015 pour le bénéfice de l'octroi de l'exonération au titre de l'année 2015.

Je soussigné.....certifie exactitude des informations portées sur le présent volet.

A , le

Signature :

La loi n°79-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses déclarées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts foncier destinataire de votre déclaration.